

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre va-t-il faire une déclaration sur ce rapport?

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, monsieur l'Orateur. Toute déclaration qui s'imposera se fera en temps et lieu, mais pas maintenant.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le premier ministre permettra peut-être qu'on lui pose une ou deux questions au sujet du rapport qu'il vient de déposer? Est-ce que ce rapport entraînerait la présentation de mesures législatives?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait fort bien que le rapport n'est qu'un simple recueil des recommandations d'une commission royale d'enquête. Après l'avoir étudié, nous déciderons s'il y a lieu de présenter des mesures législatives et la Chambre en sera avertie.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser au premier ministre une autre question? Le premier ministre se souviendra qu'au cours du débat sur les mesures législatives destinées à faire reprendre le travail, il a dit qu'on trouverait dans le présent rapport intérimaire ou premier rapport de la commission une formule pour la structure du tarif-marchandises et aussi pour la reprise du travail. Le premier ministre a vu, sinon le rapport, du moins l'abrégé que lui a remis le secrétaire. Je crois qu'il serait bon que l'opposition sache s'il y a trouvé la formule qu'il prévoyait.

Le très hon. M. Diefenbaker: D'après mes souvenirs, j'ai exprimé l'espoir que le rapport contiendrait des recommandations susceptibles d'alléger et même de supprimer les effets nuisibles des augmentations horizontales des frais de transport et proposerait des moyens de faire disparaître la situation injuste faite à certaines localités et régions du Canada. Quand il aura pris connaissance du rapport, l'honorable député sera en mesure de comprendre la nature et l'ampleur des recommandations.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Diefenbaker) a aussi laissé entendre qu'on y trouverait une formule permettant non seulement d'aplanir les inégalités, mais d'assurer de plus la reprise du travail et, en fait, d'éviter la grève. Ce que je demande...

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) devrait-il attendre et poser ses questions à l'appel de l'ordre du jour. Ce qui est arrivé, c'est que la Chambre a autorisé le premier ministre à revenir à l'appel des motions, afin de permettre de prendre note du dépôt d'un

document, mais il n'a formulé aucune déclaration. L'usage veut que nous ne discussions pas un document au moment de son dépôt et c'est tout ce qui vient de se passer.

Je suis intervenu parce que j'ai pensé que l'honorable député ne voulait poser une question qu'au sujet d'une affaire peu importante, mais si sa question doit amorcer une longue discussion ou soulever d'autres questions, je pense qu'il devrait la poser à l'appel de l'ordre du jour ou bien attendre le moment propice de débattre la question.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas me plaindre du sens qui se dégage de la déclaration de Votre Honneur, mais vous vous souviendrez que le premier ministre a demandé la permission de revenir à l'appel des motions, permission qui a été accordée, selon l'usage. Toutefois, après cela, et surtout quand il s'agit d'un très important rapport de la commission royale d'enquête sur les transports, rapport que chacun attendait avec intérêt, il est juste et raisonnable, à mon sens, de permettre à l'opposition de poser une ou deux questions.

J'avais une ou deux autres questions à poser à la lumière de ce qui a été déposé et je croyais que le premier ministre ne verrait pas d'objection à y répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au sujet des observations que j'ai formulées dans le débat précédent, qu'il me soit permis de dire que je n'accepte pas l'interprétation qu'en donne le député. Par conséquent, si d'autres questions étaient autorisées présentement, elles donneraient certainement lieu à une discussion.

Quand le député aura lu le rapport, il sera mieux en mesure de poser des questions et nous y répondrons à ce moment-là.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la dernière question que voici? Le premier ministre n'a pas refusé de répondre à mes questions. Je voulais demander...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le premier ministre a l'impression, tout comme moi d'ailleurs, qu'une série de questions nous mènerait à la discussion et amorcerait un débat. Tout au plus le député de Laurier aurait-il le droit de commenter le rapport, et je suppose qu'il ne voudrait pas le faire sans avoir eu l'occasion de le lire.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement au sujet de la procédure actuelle de la Chambre. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le premier ministre (M. Diefenbaker)